

Immigration

Je ne veux pas ternir la réputation de la Commission d'appel de l'immigration car elle a fait un excellent travail et ses membres sont très compétents. Ils ont mis au point un bon corps de loi. Ils ont énormément simplifié la comparaison des appelants devant la Commission et la présentation de leurs cas d'une façon strictement non juridique. C'était probablement l'intention que nous avions en établissant la Commission d'appel de l'immigration. Il arrive parfois dans une cour de loi que des avocats discutent de l'admissibilité d'une preuve et de certains points strictement légaux. Les clients ne peuvent tout simplement pas apprécier ou comprendre les complexités de la loi et de la preuve. La Commission d'appel de l'immigration a essayé de surmonter cet obstacle en faisant comparaître les appelants devant elle. Il en est résulté la constitution d'un corps de loi très solide; parallèlement, elle a tenté de conserver des méthodes presque administratives au niveau de la présentation de la preuve et des autres aspects de la procédure.

Dans ces deux décisions, la Commission a choisi une interprétation très strictement juridique. On pourrait tomber dans le chaos en ce qui concerne les cas dont elle est saisie. Le ministre a indiqué que si nous devons suivre les décisions de la Commission d'appel de l'immigration et de la Cour fédérale, presque 12,000 cas seraient compromis. Les bonnes intentions du bill C-197, qui vise fondamentalement à mettre de l'ordre dans ce fouillis de l'immigration, seraient annihilées.

Une des remarquables caractéristiques du gouvernement actuel est que chaque fois qu'il a un problème, cinq ou six anciens ministres se sont attaqués au problème qui s'est compliqué avec les ans. Au niveau de l'immigration, nous faisons face à un fouillis indescriptible. Personne ne peut vraiment blâmer l'un ou l'autre des ministres de l'Immigration, particulièrement le ministre actuel et le député de Verdun (M. Mackasey). Il est très difficile d'attribuer de façon précise la responsabilité de ce problème qui s'est développé au cours des quatre ou cinq dernières années.

Toute personne qui comprend nos problèmes d'immigration a su apprécier l'évolution de nos lois sur l'immigration au cours des trois ou quatre dernières années. Avant le 30 octobre, diverses villes canadiennes, notamment Montréal, ont été envahies par des personnes qui arrivaient au pays censément en tant que visiteurs, mais qui réellement voulaient devenir immigrants reçus. Les gens arrivaient en foule et cela a aggravé le problème. Le 3 novembre, immédiatement après les élections, l'article 34 du Règlement fut changé, un changement équivalent étant apporté à l'article 28. Je pense que si le NPD ou le parti conservateur avaient été au pouvoir à cette époque, ils auraient fait la même chose. Il n'y avait rien d'autre à faire. Comme toutes ces personnes étaient au Canada, le gouvernement a dû adopter une attitude réaliste et je crois que le bill C-197 concrétise cette attitude.

● (2130)

Nous avons maintenant une loi qui devrait donner aux futurs immigrants actuellement au Canada le droit de légitimer leur statut. La plupart d'entre eux resteront certainement ici et c'est une bonne chose. Le ministre est ici ce soir à cause de deux décisions difficiles qui étaient sans doute bonnes au sens rigoureux de la loi, mais très difficiles à appliquer du point de vue administratif. J'espère que les tribunaux d'appel fédéraux et les cours d'appel de l'immigration ne considèrent pas cela comme un affront à leur propre conception de la loi. J'espère qu'ils se

[M. Gilbert.]

rendent compte que si nous devons suivre ces deux jugements, les effets bénéfiques du bill C-197 disparaîtraient et nous nous retrouverions dans une situation pire que celle du 2 novembre 1972.

Notre parti désire collaborer afin de régler le problème qui existe en ce moment, appliquer intégralement le bill C-197, puis passer à la prochaine étape. J'aimerais avoir compris l'exposé savant du député de St. Paul's (M. Atkey) au sujet des règlements, et le reste. C'est pour cela que nous avons des professeurs à la Chambre, qui connaissent bien la théorie. Nous avons également des hommes qui ont l'expérience de la pratique. Le député de St. Paul's a fait un exposé savant des aspects théoriques des règlements et j'espère que le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) relèvera le défi fait à la Chambre, étudiera cette mesure à fond et aidera à trouver une solution.

Plus important encore, un programme à long terme est indispensable. Le ministre s'est engagé à étudier la question. Il s'est refusé à faire toute promesse irréfléchie quant à la date de présentation de la nouvelle loi mais s'est engagé à se pencher sur le problème et à veiller à ce qu'une étude en profondeur soit effectuée. Compte tenu de cette promesse, il nous incombe à nous, députés, d'utiliser notre expérience et de mettre au point une loi sur l'immigration applicable en 1974-1975.

Tous nos concitoyens désirent une loi dont ils puissent être fiers étant donné que l'immigration constitue la vraie clé de notre expansion. Si notre loi est satisfaisante et capable d'attirer les immigrants qu'il nous faut, notre expansion se poursuivra dans la prospérité au sein d'une culture qui nous aura enrichis. Voilà les raisons pour lesquelles notre parti appuiera le bill.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas l'intention de retarder l'adoption du bill C-212, car nous croyons qu'il est très urgent de l'adopter pour permettre de régler bien des cas relatifs à l'immigration au Canada. Le fait d'augmenter le nombre des membres de la Commission d'appel de l'immigration aidera beaucoup, je pense, à solutionner le plus tôt possible les problèmes d'immigration qui existent présentement, et aidera également à prévenir ceux qui pourront se présenter dans l'avenir, et peut-être dès l'automne.

Monsieur l'Orateur, nous accorderons donc notre appui total au ministre qui présente le bill C-212, et nous souhaitons que cette nouvelle loi sur la Commission d'appel de l'immigration contribuera grandement à faire accueillir chez nous des gens de choix, des gens susceptibles de devenir de bons Canadiens. Nous avons besoin de gens qui veulent participer au développement du Canada. Nous souhaitons en arriver à une population plus nombreuse que celle que nous avons présentement. Certains immigrants sont désirables, et je crois qu'avec une Commission améliorée, et qui s'occupera d'eux, ces gens deviendront de bons citoyens canadiens et contribueront à l'expansion économique et sociale de notre pays, ce qui sera, je crois, pour le bien des Canadiens.

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai quelques mots à dire à ce sujet même si j'empêche des députés du parti ministériel de s'attaquer aux modifications au Code criminel qui vont suivre. Je sais qu'ils ont grande hâte de le faire et cela m'ennuie beaucoup de les en empêcher, mais je ne pense pas que qui ce soit ait réellement l'intention de s'occuper de ce bill ce soir. J'espère donc qu'après les quelques commentaires que j'ai à faire,